

Fiche signalétique

Canada

Section 1. Identification

Nom du produit Silver Nitrate, 2.5%; part of 'Silver Staining Kit,

Protein'

Numéro de catalogue 17-1150-01

Type de produit

Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Chimie analytique. Use in laboratories

Recherche et développement scientifiques

Fournisseur Cytiva

Amersham Place Little Chalfont Buckinghamshire HP7 9NA United Kingdom

+44 0800 515 313

Importateur Cytiva Canada

250 Howe Street, Suite 1400-C

Vancouver, British Columbia, Canada, V6C 3S7

1 800 463 5800

En cas d'urgence Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou

du mélange

IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provogue une irritation cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Éviter le rejet dans l'environnement. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

Recueillir le produit répandu. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des

yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage

Non applicable.

Référence 17115001-4

Page 1 de 10

Élimination Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales,

nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue : 2.5% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable aiguë inconnue : 2.5%

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation Mélange

Autres moyens d'identification Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS Non applicable.

Nom des ingrédients% (p/p)Numéro CASNitrate d'argent2.57761-88-8

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières

supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui

enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

ronfortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance

médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de

vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons.

Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout

ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se

manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale

pendant 48 heures

Traitements particuliers Pas de traitement particulier

Protection des sauveteurs Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Movens d'extinction

Agents extincteurs appropriés Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu

Dangers spécifiques du produit

Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes d'azote

oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients Nitrate d'argent Limites d'exposition

CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).TWA: 0.01 mg/m³, (as Ag) 8 heures. Forme: Soluble

CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 0.03 mg/m³, (measured as Ag) 15 minutes. TWA: 0.01 mg/m³, (measured as Ag) 8 heures. CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).

Remarques: as Ag

8 hrs OEL: 0.01 mg/m³, (as Ag) 8 heures.

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2018).

Remarques: as Ag

STEL: 0.03 mg/m³, (as Ag) 15 minutes. TWA: 0.01 mg/m³, (as Ag) 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).

Remarques: en Ag

VEMP: 0.01 mg/m³, (en Ag) 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

9 5 1 7 1 1 5 0 0 1 4

Protection des mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux

risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée

par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. Couleur Incolore. Odeur Inodore Non disponible. Seuil olfactif рΗ Non disponible. Point de fusion Non disponible. Point d'ébullition Non disponible. Point d'éclair Non applicable. Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible. Limites inférieure et supérieure Non disponible. d'explosion (d'inflammation)

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Temps d'écoulement (ISO 2431) Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique Le produit est stable.

Risque de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se

produit.

Conditions à éviter Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition

dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de Résultat Espèces Dosage Exposition l'ingrédient
Nitrate d'argent DL50 Orale Rat 1173 mg/kg -

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Sensibilisation

Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies

d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles Non disponible.

Effets différés possibles Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles Non disponible.

Effets différés possibles Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

GénéralitésAucun effet important ou danger critique connu.CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/ kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|--|-------------------|-------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|
| Silver Nitrate, 2.5%; part of 'Silver Staining Kit, Protein' | 46920 | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Nitrate d'argent | 1173 | N/A | N/A | N/A | N/A |

Section 12. Données écologiques

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|--------------------------------------|--|---|---|
| Nitrate d'argent | Aiguë CE50 0.0026 ppm Eau douce | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata | 96 heures |
| | Aiguë CE50 2 ng/L Eau de mer Aiguë CL50 0.18 µg/l Eau douce Aiguë CL50 0.4 µg/l Eau douce Chronique Cl10 2 µg/l Eau douce Chronique NOEC 0.9 µg/l Eau douce Chronique NOEC 0.32 µg/l Eau douce Chronique NOEC 0.005 µg/l Eau douce | Crustacés - Acartia tonsa - Adulte Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Pimephales promelas Algues - Staurastrum cristatum Crustacés - Hyalella azteca - Adulte Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Oncorhynchus mykiss - Embryon | 48 heures 48 heures 96 heures 4 jours 21 jours 21 jours 34.06 jours |

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de | $LogP_{ow}$ | BCF | Potentiel |
|----------------------|-------------|-----|-----------|
| l'ingrédient | | | |
| Nitrate d'argent | - | 70 | faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/ Non disponible. eau (K_{oc})

Autres effets nocifs Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le TMD | Classification pour le DOT | ADR/RID | IMDG | IATA |
|---|--|--|--|--|--|
| Numéro ONU | UN3082 | UN3082 | UN3082 | UN3082 | UN3082 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (nitrate d'argent) | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (nitrate d'argent) | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (nitrate d'argent) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (silver nitrate) | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (silver nitrate) |
| Classe de danger relative au | 9 | 9 | 9 | 9 | 9 |
| transport | | | | | |
| | 12 | *2 | 12 | 12 | ¥2> |
| Groupe d'emballage | III | III | III | III | III |
| Dangers environnementaux | Oui. | Oui. | Oui. | Yes. | Yes. |

Autres informations

Produit classé selon les sections suivantes des Rèalements sur le transport des marchandises dangereuses: 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin). Les emballages non en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme marchandises dangereuses lorsqu'ils sont transportés par voie routière ou ferroviaire. substance est

Les emballages autres qu'en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme des substances dangereuses dans des dimensions d'emballage inférieures à la produit, sauf s'il est transporté sur des voies navigables intérieures. La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la transportée sur des voies navigables intérieures en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg.

Quantité à déclarer 40 lb / 18.16 kg. Les dimensions relatives à des emballages expédiés en

Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions quantité à déclarer du générales de 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.

This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.



quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.

Protections spéciales pour

l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC

Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

l'environnement)

INRP canadien Les composants suivants sont répertoriés: nitrates

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit

Liste des stocks

CanadaTous les composants sont répertoriés ou exclus.EuropeTous les composants sont répertoriés ou exclus.États-UnisTous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression4/2/2020Date dédition/Date de révision4/2/2020Date de publication11/1/2019précédente

Version 8

sds_author@cytiva.com

Légende des abréviations ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973,

telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible NU = Nations Unies



Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification Justification

IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Catégorie 1 **Références**

Non disponible.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.